

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 3 : 1917) du

MERCREDI 25 JUILLET 1917

Monseigneur Evrard, doyen de Sainte-Gudule, a été convoqué aujourd'hui à la « *Kommandantur* ». Il y a été reçu par un officier qui lui a fait des reproches à propos de la manifestation du 21 juillet à la Collégiale.

- Après ce qui s'était passé l'an dernier – lui a-t-il dit –, *vous ne pouviez ignorer que l'exécution de la **Brabançonne** donnerait lieu à des désordres.*
- *Pardon* – a répondu Mgr Evrard –, *les situations étaient très différentes. L'an dernier, la cérémonie a eu lieu à 11 heures ; il s'agissait d'une messe pour les officiers et soldats défunts et nous avons convoqué le public à y assister. Cette année, la messe a été célébrée à 10 heures et nous n'avons averti personne. C'était la messe de la paroisse que l'on célèbre depuis 1532 à l'occasion de l'octave du Saint-Sacrement du Miracle. Enfin, l'an dernier, le cardinal a présidé la cérémonie et y a prononcé un discours. Cette année, le cardinal n'est pas venu ...*

- Vous pouviez vous dispenser de faire jouer la Brabançonne.
- *J'ai reçu ordre du cardinal de célébrer le « **Te Deum** » à l'occasion de la fête nationale. Or, il n'y a pas de « **Te Deum** » sans **Brabançonne**.*
- *Vous prenez donc la responsabilité de cette exécution ?*
- *Parfaitement.*

L'entretien s'est terminé là.

La remarque de Monseigneur Evrard « *il n'y a pas de « **Te Deum** » sans **Brabançonne** »* était plus malicieuse que ne s'en est douté son interlocuteur. Avant la guerre, on ne jouait pas toujours la **Brabançonne** après le « **Te Deum** ». Mais sous le régime de l'occupation allemande, ils sont intimement liés ! (1)

(1) Monseigneur Evrard fut, quelques jours plus tard, condamné à 1.000 marks d'amende et l'organiste de Sainte-Gudule à 300.